



# COMMISSION DES COUPES DU VAR

## Procès-Verbal N° 4

Réunion du : **Jeudi 15 Septembre 2022**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).  
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.  
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.  
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.  
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

## TIRAGE AU SORT 1/16<sup>EME</sup> FINALE U16 / U15 / U14

Tirage effectué par Mme Cathy DARDON (Vice-Présidente) et M. Franck DEWOST (Commission Communication), en présence de M. Jean Paul RUIZ (Président de la Commission), M. André VITIELLO (Secrétaire Général), M. Albert DI RE (Comité de Direction) et M. Gérard IVORA (Commission de Discipline).

### U16

***A jouer le 25 Septembre 2022  
Sur le terrain du club premier nommé***

Possibilité de jouer en semaine (accord des deux clubs) ou au plus tard le 26 octobre 2022 (date limite).

LA CADIÈRE U.S. / BRIGNOLES A.S.  
DRAGUIGNAN SC / BELGENTIER F.C.  
J.S. BEAUSSETANNE / CAMPS ELAN SPF  
ET. S. ZACHARIENNE / LA VALETTE U.A  
COGOLIN SP. C. / F.C. RAMATUELLOIS  
F.C. ROCBARON / F.C. PAYS DE FAYENCE  
U.S. OLLIOULAISE / GARDIA CLUB  
ET.S. LORGUAISE / ENT PIVOTTE SERINETTE  
J.S. MOURILLONNAISE / SPORTING CLUB TOULON  
LA SEYNE FC / T. USAM  
O. ST MAXIMIN / US CARQUEIRANNE CRAU  
ENT.COEUR DU VAR / SC TOURVAIN  
HYERES F.C. / SIX FOURS LE BRUSC FC  
LA LONDE S.O. / U.S. ST MANDRIER



CUERS PIERREFEU U.S. / A.S. MAXIMOISE  
RACING F.C. TOULON / FREJUS-ST RAPHAEL EFC

## U15

**A jouer le 25 Septembre 2022**  
**Sur le terrain du club premier nommé**

Possibilité de jouer en semaine (accord des deux clubs) ou au plus tard le 26 octobre 2022 (date limite).

LE MUY F.C. / C.A. ROQUEBRUNOIS  
ENT. BESSE STE ANASTASIE / ST TROPEZ LA BAIE  
U.S. PRADETANE / SC DRAGUIGNAN  
FREJUS-ST RAPHAEL EFC / T. USAM  
FC PUGET / PIVOTTE SERINETTE  
A.S. ST CYR / SPORTING CLUB TOULON  
U.S. SANARYENNE / GARDIA CLUB  
LA SEYNE FC / HYERES F.C.  
CAMPS ELAN SPF / LA VALETTE U.A  
COGOLIN SP. C. / US CARQUEIRANNE CRAU  
ST. TRANSIAN / U.S. ST MANDRIER  
F.C. VIDAUBAN / AV.S. MAR VIVO  
U.S. RIANES / BRIGNOLES A.S  
F.C. REVESTOIS / RACING F.C. TOULON  
ET.S. LORGUAISE / SOLLIES FARLEDE  
A.S. LES VALLONS / U.S DU VAL D'ISSELE

## U14

**A jouer le 25 Septembre 2022**  
**Sur le terrain du club premier nommé**

Possibilité de jouer en semaine (accord des deux clubs) ou au plus tard le 26 octobre 2022 (date limite).

SIX FOURS LE BRUSC / RACING F.C. TOULON  
DRAGUIGNAN SC / HYERES F.C.  
CUERS PIERREFEU U.S. / A.S. ST CYR  
U.S. BANDOLAISE / F.C. VIDAUBAN  
CANNET DES MAURES / COGOLIN SP. C.  
T. USAM / LA LONDE S.O.  
LA VALETTE U.A / O. ST MAXIMIN  
GARDIA CLUB / AV.S. MAR VIVO  
SPORTING CLUB TOULON / LA SEYNE FC  
ET. S. ZACHARIENNE / F.C. RAMATUELLOIS  
LA CADIERE U.S. / FREJUS-ST RAPHAEL EFC  
BRIGNOLES A.S / CAMPS ELAN SPF  
ST TROPEZ-LA BAIE / U.S. PRADETANE  
SOLLIES FARLEDE / LE MUY F.C.  
US CARQUEIRANNE CRAU / A.S. MAXIMOISE  
ENT PIVOTTE SERINETTE / F.C. PUGETOIS

*Prochaine réunion  
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ